

SCHÉMA RÉGIONAL

CLIMAT AIR ÉNERGIE

PICARDIE



Le SRCAE, un outil pour l'avenir de la Picardie



Le cadre juridique : les lois Grenelle 1 et 2

Loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement

Contexte national et international :

- 2008 : paquet climat, adopté par le conseil des Ministres européens. L'Europe s'est engagée à diviser de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre, à améliorer l'efficacité énergétique de 20 %, couvrir 23 % des consommations d'énergies par des Enr ... d'ici à 2020 ;
- 3 août 2009 : la loi Grenelle 1, fixe cet engagement
- 12 juillet 2012 loi Grenelle 2, définit la méthode pour permettre d'atteindre cet objectif, et instaure les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE)

Le cadre stratégique : les orientations du schéma

Loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement

Le SRCAE définit à l'horizon 2020 et 2050 :

- des orientations visant à atténuer les effets du changement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ; des objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie sont définis ;
- des objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- des orientations visant à adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique ;
- des orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique.

La méthode d'élaboration : la concertation des acteurs territoriaux

Loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement

La loi Grenelle 2 privilégie une consultation élargie, à tous les stades de la décision publique.

Dans ce cadre législatif, le SRCAE est élaboré dans une démarche itérative :

- une collaboration au quotidien entre la Région, l'ADEME et l'État ;
- une mise en consultation d'octobre 2009 à juin 2011 de l'avant projet de schéma régional éolien, annexe du SRCAE ;
- deux plénières de concertation et des ateliers de réflexions par secteurs, entre février et mai 2011 ;
- une rencontre avec les collectivités territoriales, le 26 mai 2011.

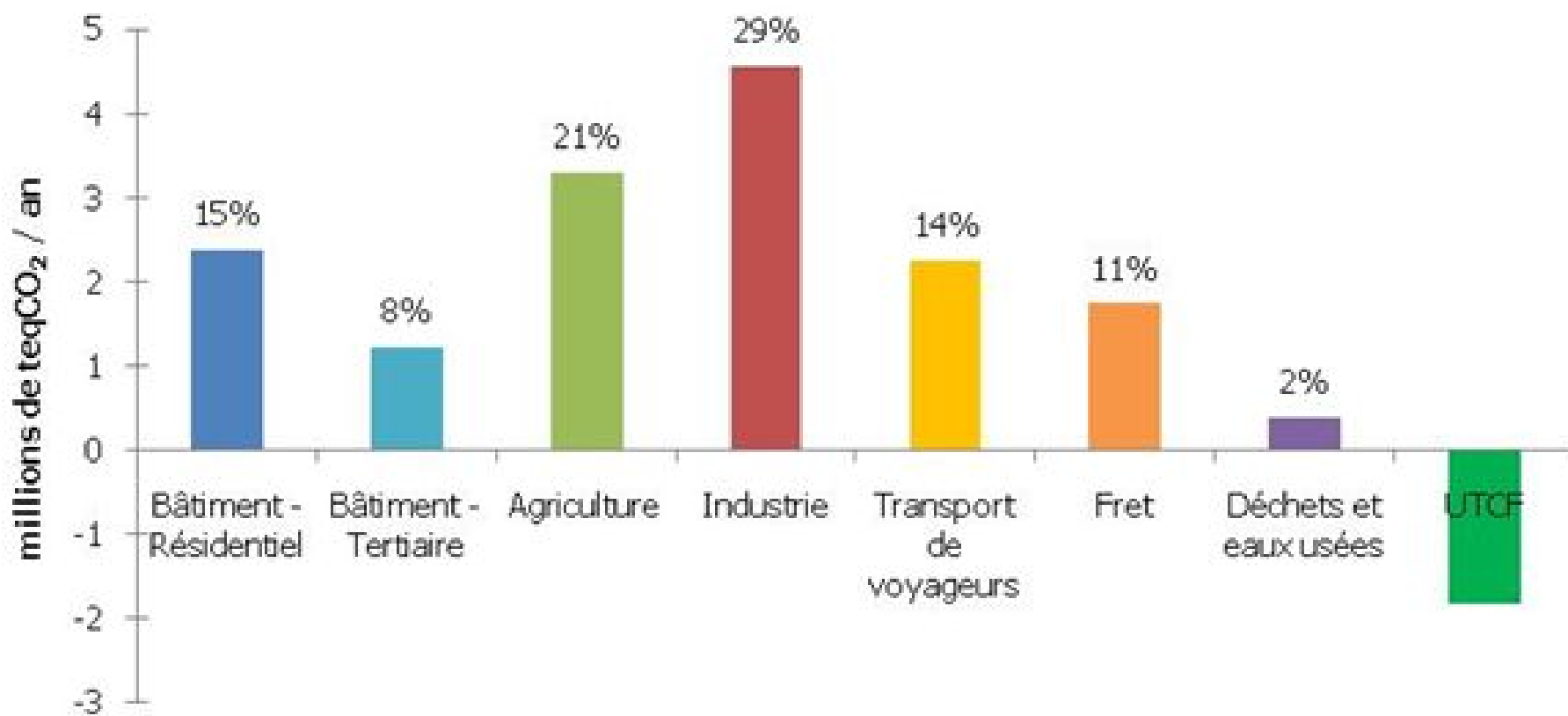


1 – le diagnostic partagé par les acteurs territoriaux :

- Bilan énergétique régional
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Qualité de l'air en Picardie

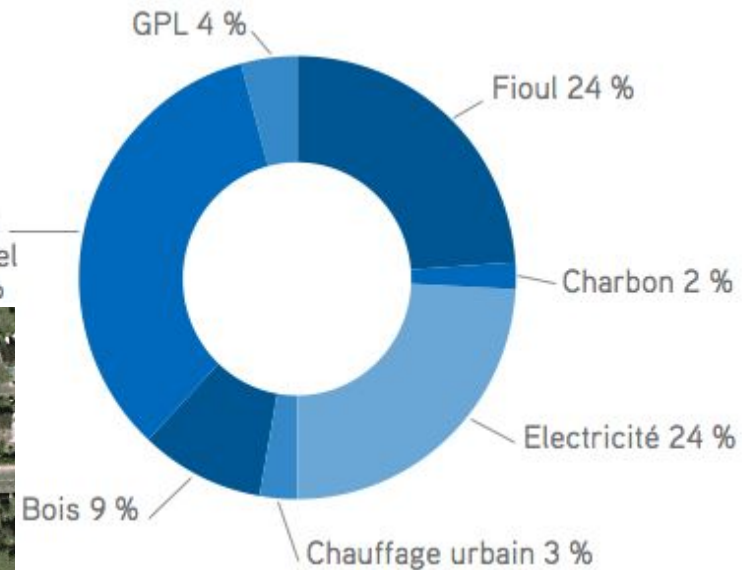
- Le secteur résidentiel :**
- **1 371 000 tonnes équivalent pétrole par an :**
 - **15% du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en Picardie**

Emissions de GES par secteur



Le chauffage : 1er poste de consommation d'énergie, avec des modes de consommation énergétique axés à 62 % sur l'utilisation d'énergie fossile et à 24 % sur l'électricité.

Le logement est un secteur vulnérable à la problématique de la raréfaction des énergies fossiles



2 – les orientations du schéma régional :

Le facteur 4 et le "3 X 20"

– à l'horizon 2020 :

- diminuer les **émissions de GES de 20%**,
- d'améliorer l'**efficacité énergétique de 20%**
- de couvrir **20% des consommations d'énergie par les EnR**

– à l'horizon 2050 :

- diminuer les **émissions de GES par 4 par rapport à 2007**

2 – les orientations du schéma régional : 16 orientations, dont 3 spécifiques au secteur du bâtiment

SECTEURS ENJEUX	BÂTIMENTS	TRANSPORTS & URBANISME	AGRICULTURE & FORÊT	INDUSTRIE & SERVICES	PRODUCTION ENERGIE RENEUVELABLES
DES CONDITIONS DE VIE DURABLES POUR LES PICARDS	<p>ORIENTATION 1</p> <p>La Picardie met en œuvre un plan massif de réhabilitation énergétique du bâtiment et soucieux de la qualité de l'air intérieur</p> <p>D1 : Mettre en place un programme public et global de promotion de l'efficacité énergétique D2 : Lutter contre la précarité énergétique D3 : Pérenniser et amplifier les conseils aux acteurs picards et y intégrer un volet sur la qualité de l'air intérieur</p>	<p>ORIENTATION 2</p> <p>La Picardie favorise une mobilité durable par ses politiques d'aménagement</p> <p>D1 : Développer l'urbanisation près des points d'accès aux transports collectifs et promouvoir la mixité fonctionnelle D2 : Optimiser l'usage des transports collectifs D3 : Adapter les infrastructures et l'aménagement urbain aux modes de déplacement alternatifs D4 : Développer le travail et les services à distance</p>	<p>ORIENTATION 3</p> <p>La Picardie accroît son offre de produits issus d'une agriculture locale et diversifiée</p> <p>D1 : Développer les lieux de vente de proximité et de vente directe D2 : Développer les productions pour une consommation directe et locale D3 : Accroître les puits de carbone</p>	<p>ORIENTATION 4</p> <p>La Picardie encourage l'engagement social et environnemental de ses entreprises</p> <p>D1 : Favoriser la localisation des nouvelles entreprises à proximité des zones urbaines et des axes de transport D2 : Inciter à la responsabilité sociétale des entreprises</p>	<p>ORIENTATION 5</p> <p>La Picardie accroît l'autonomie énergétique de ses territoires et de ses habitants</p> <p>D1 : Faire de la Picardie la première région éolienne de France D2 : Développer les capacités de production centralisée d'énergies renouvelables D3 : Favoriser l'accès aux énergies renouvelables pour les usages domestiques et pour les entreprises</p>
	UN SYSTÈME PRODUCTIF INNOVANT ET DÉCARBONÉ	<p>ORIENTATION 6</p> <p>La Picardie contribue à l'amélioration de la performance énergétique des modes de transport</p> <p>D1 : Diminuer la consommation de carburants fossiles D2 : Soutenir et amplifier la recherche et développement régionale sur les transports collectifs et de marchandise</p>	<p>ORIENTATION 7</p> <p>La Picardie contribue à l'amélioration de la performance énergétique des modes de transport</p> <p>D1 : Diminuer la consommation de carburants fossiles D2 : Soutenir et amplifier la recherche et développement régionale sur les transports collectifs et de marchandise</p>	<p>ORIENTATION 8</p> <p>La Picardie fait évoluer les pratiques agricoles afin d'en réduire l'impact carbone et la pollution par les produits phytosanitaires</p> <p>D1 : Améliorer la conduite de la fertilisation pour diminuer les besoins en engrais minéraux azotés et réduire l'usage des produits phytosanitaires D2 : Encourager l'introduction des légumineuses dans les rotations et l'assolement picards</p>	<p>ORIENTATION 9</p> <p>La Picardie accompagne ses entreprises dans la diminution de leur impact carbone et le développement des filières de l'économie verte</p> <p>D1 : Accompagner les PME et PMI pour une gestion maîtrisée de leur consommation énergétique D2 : Soutenir l'adaptation du tissu économique aux nouvelles dynamiques du marché D3 : Faire évoluer la gestion des flux de marchandises D4 : Promouvoir l'écologie industrielle</p>
DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES PRÉSERVÉES ET VALORISÉES	<p>ORIENTATION 11</p> <p>La Picardie favorise un habitat économe en ressources naturelles</p> <p>D1 : Mieux récupérer, recycler et réutiliser les déchets du bâtiment D2 : Rechercher la réutilisation des bâtiments existants pour les besoins de logements nouveaux D3 : Préparer le patrimoine bâti aux évolutions climatiques</p>	<p>ORIENTATION 12</p> <p>La Picardie limite l'artificialisation des sols par une urbanisation maîtrisée</p> <p>D1 : Encourager la densification des zones urbaines existantes et la reconversion des friches urbaines D2 : Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique dans les projets de territoire et d'aménagement D3 : Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux (notamment, les zones humides et les trames vertes et bleues du territoire)</p>	<p>ORIENTATION 13</p> <p>La Picardie prépare son agriculture et sa sylviculture aux évolutions de son contexte naturel</p> <p>D1 : Adapter les systèmes culturaux pour économiser les ressources en eau D2 : Encourager la recherche et développement sur les variétés culturaux D3 : Préserver les surfaces forestières tout en diversifiant les choix de peuplement</p>	<p>ORIENTATION 14</p> <p>La Picardie s'engage sur la voie d'une production industrielle plus propre et économe en ressources naturelles</p> <p>D1 : Réduire les besoins et les prélèvements en eau de l'industrie D2 : Promouvoir l'usage de produits recyclés dans les procédés de production</p>	<p>ORIENTATION 15</p> <p>La Picardie assure la compatibilité du développement des énergies renouvelables avec la préservation de l'environnement et du patrimoine</p> <p>D1 : Maîtriser les impacts et le fonctionnement des installations de production de production d'énergies renouvelables sur l'environnement et prévenir les conflits d'usage</p>
UNE MOBILISATION COLLECTIVE ET POSITIVE	<p>ORIENTATION 16</p> <p>La Picardie assure la gouvernance du SRCAE et facilite l'appropriation des enjeux et des orientations climat air énergie par ses territoires et ses habitants</p> <p>D1 : Mettre en place un réseau de référence en matière d'énergie-climat D2 : Améliorer la connaissance sur les problématiques énergie-climat D3 : Favoriser la diffusion d'information et les campagnes de sensibilisation</p>				

orientation dédiée à l'amélioration du cadre de vie des Picards



BÂTIMENTS

ORIENTATION 1

La Picardie met en œuvre un plan massif de réhabilitation énergétique du bâtiment et soucieux de la qualité de l'air intérieur

- D1 : Mettre en place un programme public et global de promotion de l'efficacité énergétique
- D2 : Lutter contre la précarité énergétique
- D3 : Pérenniser et amplifier les conseils aux acteurs picards et y intégrer un volet sur la qualité de l'air intérieur

- Rénover 13 000 logements/an
 - 10 000 logements privés
 - 3 000 logements sociaux
- coordonner les politiques de lutte contre la précarité énergétique
- Renforcer les dispositifs de conseil existants

orientation dédiée à la structuration de la filière



BÂTIMENTS

ORIENTATION 6

La Picardie structure une offre dynamique et innovante en matière de réhabilitation et de construction de bâtiments

- D1 : Développer les compétences locales des filières du bâtiment vers la performance énergétique
- D2 : Stimuler l'innovation à travers la rénovation des bâtiments publics
- D3 : Favoriser l'émergence d'une offre globale de prestation de travaux
- D4 : Développer l'éco-construction et les filières locales de matériaux de construction

- former l'ensemble des artisans travaillant dans le secteur de la construction en matière de réhabilitation énergétique BBC
- Organiser un réseau de professionnel à dispositions des maîtres d'ouvrage
- Développer des filières locales de production d'éco-matériau

orientation dédiée à la préservation des ressources naturelles



BÂTIMENTS

ORIENTATION 11

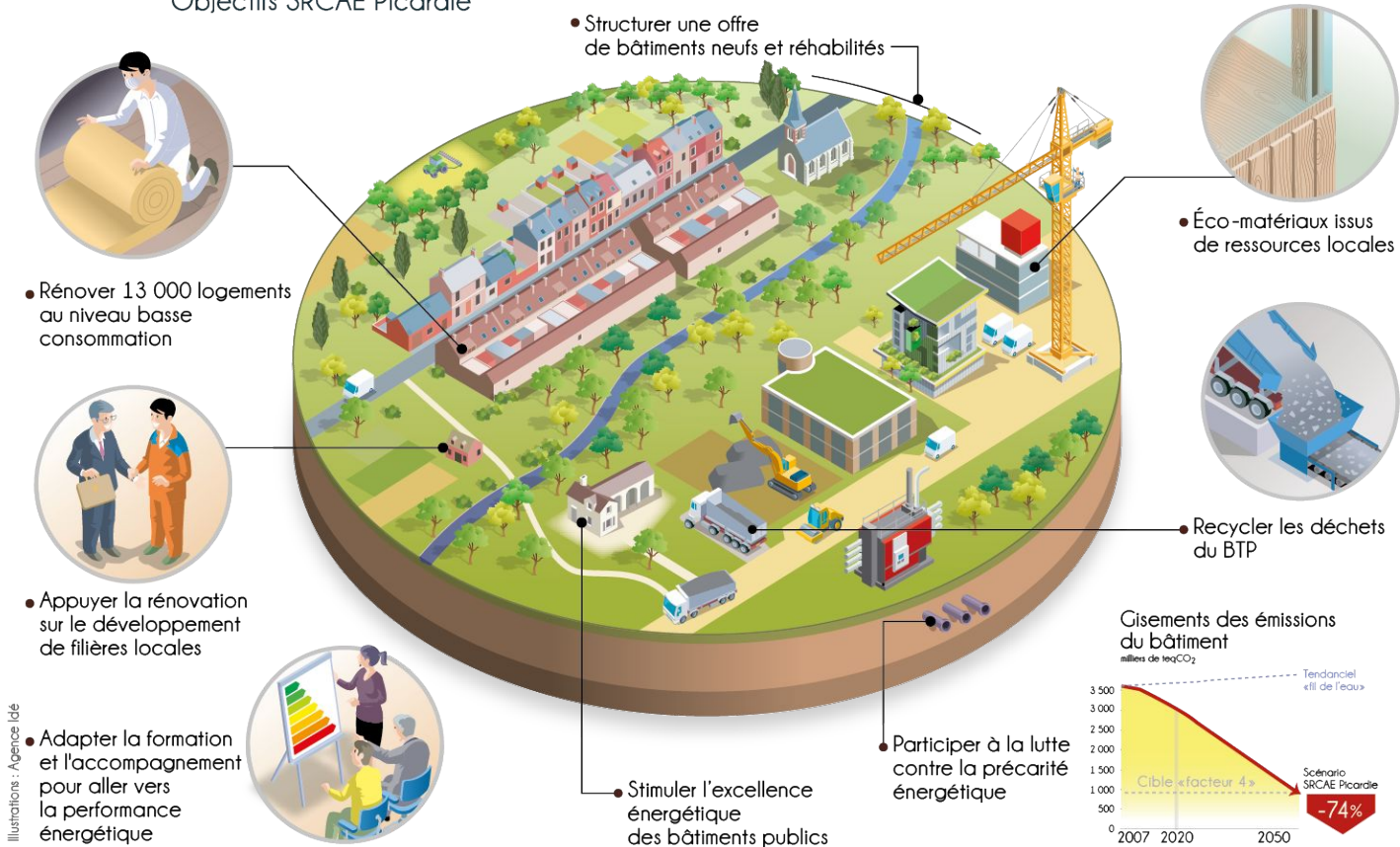
La Picardie favorise un habitat économe en ressources naturelles

- D1 : Mieux récupérer, recycler et réutiliser les déchets du bâtiment
- D2 : Rechercher la réutilisation des bâtiments existants pour les besoins de logements nouveaux
- D3 : Préparer le patrimoine bâti aux évolutions climatiques

- Systématiser la collecte et la réutilisation des déchets du BTP : 2,3 et 2,9 millions de tonnes par an de déchets inertes proviennent de ce secteur
- Favoriser la reconversion des bâtiments vacants ou non affectés
- Prémunir des futures vagues de chaleur

Bâtiment

Objectifs SRCAE Picardie



Illustrations : Agence Idé

